

JORF n°0100 du 29 avril 2018
texte n° 18

Arrêté du 24 avril 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

NOR: AGRS1811278A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/4/24/AGRS1811278A/jo/texte>

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 24 avril 2018 est autorisée au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement prévu au 1° de l'article 7 du décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Le nombre de places offertes à ce recrutement est fixé à 55. Ces places se répartissent comme suit :

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) : 40 places :

- Filière A (BCPST) : 30 places ;
- Filière B : 5 places ;
- Filière C : 5 places.

Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : 15 places :

- Filière A (BCPST) : 6 places ;
- Filière A (MP) : 3 places ;
- Filière A (PC) : 3 places ;
- Filière A (PSI) : 3 places.